

# **COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT**

*Département des Pyrénées-Orientales*

*Arrondissement : PRADES*

## **Compte rendu de la séance du 10 janvier 2022**

Madame Florence BAPTISTE, Monsieur Jean-Paul BONNET, Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN, Madame Joselyne CAMPS, Madame Florence CARTA, Monsieur Alain CATALA, Monsieur Benjamin CAZES, Madame Christel FORTUNA, Monsieur André GIOANNI, Madame Marie-Françoise LANCIAUX, Monsieur Sylvain LIEGARD, Monsieur Jean-Claude MORAT, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Roselyne DIAZ.

Secrétaire de la séance: Christel FORTUNA

### **Ordre du jour:**

Approbation du compte-rendu de la séance du 10/11/2021  
Approbation du compte-rendu de la séance du 06/12/2021  
SPANC 66 - modification des statuts  
Règlement du service de distribution d'eau potable : Tarifs  
Règlement du service d'assainissement : Tarifs  
Demandes de subventions  
Tarifs communaux  
Questions diverses

En liminaire de séance, Monsieur le maire remercie tous les membres du conseil municipal d'être présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.

#### **I – Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le point qui pourrait être soumis au conseil municipal, si ces derniers valident la proposition d'ajout est : la création d'un plan d'eau. Tous les élus sont unanimement favorables à l'ajout de ce sujet qui sera donc débattu durant cette réunion.

#### **II – Approbation du compte-rendu de la séance du 10/11/2021**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue le 10 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **III – Approbation du compte-rendu de la séance du 6/12/2021**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue le 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **IV - Modification des statuts du SPANC66 (DE 2022\_001)**

Le Maire explique que le conseil Syndical du SPANC66 a approuvé, en date du 02 décembre 2021, la modification des statuts du SPANC 66 : la communauté de communes Agly Fenouillèdes a sollicité l'extension périmétrale de son adhésion au SPANC 66 avec les communes de Sournia et Saint-Paul-de-Fenouillet. En conséquence, la totalité du périmètre de la communauté de communes sera comprise dans celui du SPANC 66 ce qui implique une

modification statutaire du syndicat pour étendre son périmètre aux territoires des deux nouvelles communes. Les statuts ont été également modifiés sur les points suivants :

- Rationalisation du nombre de délégués par membre adhérent en ce qui concerne les groupements de communes.
- Mise en conformité les règles de fonctionnement générales du syndicat avec les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SPANC 66 tels que modifiés puis invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces modifications statutaires. A l'unanimité des membres les nouveaux statuts du SPANC sont approuvés.

#### V - Règlement du service de distribution d'eau potable : TARIFS (DE 2022\_002)

Madame Marie-Françoise LANCIAUX - Adjointe au Maire - rappelle la délibération n°DE\_2021\_047 relative à l'adoption du règlement unique du service de l'eau potable et indique qu'il était convenu de fixer ultérieurement les tarifs. Après avoir entendu l'Adjointe au Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de n'apporter aucune modification aux prix de vente de l'eau et ne fixe aucun nouveau tarif à faire figurer sur le règlement unique du service de l'eau potable

#### VI - Règlement du service d'assainissement collectif : TARIFS (DE 2022\_003)

Madame Marie-Françoise LANCIAUX - Adjointe au Maire - rappelle la délibération n°DE\_2021\_048 relative à l'adoption du règlement unique du service d'assainissement collectif et indique qu'il était convenu de fixer ultérieurement les tarifs.

Madame Marie-Françoise LANCIAUX soumet les tarifs ci-après :

- Raccordement au réseau : 1.000,00 € (mille euros)
- Surveillance, entretien, réparations, renouvellement de la partie des branchements situés sous le domaine public : 2 agents X coût de l'heure X nombre d'heure
- Modification de branchement : 750 € (sept cent cinquante euros)
- Participation des propriétaires d'immeubles neufs et existants : 800 € (huit cent euros)
- Contrôle du raccordement entre domaine public et domaine privé : 1 heure 1/2 de temps de travail agent + coût du produit

Après avoir entendu l'Adjointe au Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe les tarifs ci-dessous :

- Raccordement au réseau : 1.000,00 € (mille euros)
- Surveillance, entretien, réparations, renouvellement de la partie des branchements situés sous le domaine public : 37,00 € (trente-sept euros)
- Modification de branchement : 750 € (sept cent cinquante euros)
- Participation des propriétaires d'immeubles neufs et existants : 800 € (huit cent euros)
- Contrôle du raccordement entre domaine public et domaine privé : 35 € (trente-cinq euros). L'assemblée délibérante ajoute que ces tarifs sont applicables à compter de ce jour.

#### VII - Demandes de subventions

Ce point est reporté à une séance ultérieure car les projets susceptibles d'être l'objet de demandes de subventions ne connaissent pas un état d'avancement permettant d'ores et déjà de se rapprocher d'éventuels financeurs.

#### VIII - Tarifs communaux 2022 (DE 2022\_004)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de voir le montant des tarifs à appliquer pour l'exercice 2022. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte les tarifs suivants :

Cimetière	Location de columbarium et enfeu (par	50,00 €
-----------	---------------------------------------	---------

	semestre)			
	Vente d'un enfeu		1 200,00 €	
	Vente d'un columbarium		500,00 €	
	Vente de terrain (prix au M <sup>2</sup> )		60,00 €	
Loyers des terrains	Champs dit de la commune	superficie - 15 ares	60,00 €	
		superficie - 30 ares	120,00 €	
Utilisation des salles et espaces publics				
	Stade	Location	100,00 €	
	Plateau des Sports	Location	100,00 €	
	Salle Polyvalente	Associations du village	Location week-end	Gratuit
			Caution	600,00 €
		Habitants du village	Location week-end	500,00 €
Caution			600,00 €	

Il est donc rappelé que ces tarifs restent inchangés par rapport à ceux voté en 2021.

#### IX - Défibrillateur : convention avec le Conseil Départemental (DE 2022\_005)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 17/12/2007 et 12/03/2018 et indique que la Commune de Saint-Féliu d'Amont participe depuis 2008, au dispositif départemental de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur.

La convention liant la Commune et le Conseil Départemental doit être renouvelée afin que la commune puisse, pour la période 2022/2025, continuer à bénéficier gratuitement de la prestation. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents, le Conseil Municipal, approuve la signature de la convention avec le Conseil Départemental et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la dite convention et tous les documents annexes.

#### X - Accord de principe sur la création d'un plan d'eau (DE 2022\_006)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu en rendez-vous un propriétaire/ayant droit privé qui souhaite, sur ses terres créer un lac de pêche à la truite.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet (courrier et plan sommaire) : le porteur de projet envisage de créer sur la parcelle référencée section A numéro 1034 d'une contenance de 7 814 m<sup>2</sup>, un lac privé de pêche à la truite mais aussi un parking privé de stationnement, un accès piétons, un accès pour les secours et tout autour du lac une zone arborée. Monsieur le Maire ajoute que ce projet ne pourrait qu'améliorer le projet communal d'aménagement des bois de la rivière actuellement en cours de réflexion.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cet aménagement.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres présents (JC Morat, A Catala et F Olive s'abstiennent) le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable pour création du projet présenté mais émet les réserves suivantes :

- Respecter les règlements d'urbanisme et notamment la profondeur d'affouillement qui sera inférieure à 2 mètres.
- Respecter le Plan Local d'Urbanisme : pas de construction dans cette zone.
- Le parkage des véhicules devra se faire sur des terrains privés et être conforme aux normes en vigueur.
- L'accès pour les services de secours devra être pris en compte et aménagé conformément aux normes en vigueur.

Au cours des débats, il est précisé que ce projet reçoit cet avis sous réserve de satisfaire à toutes les réglementations opposables et obtenir toutes les autorisations nécessaires. Puis il est ajouté, avant de clore les échanges que le projet étant situé à la fois sur la commune de Saint-Féliu d'Amont et celle de Saint-Féliu d'Avall, il devra obtenir également l'avis du conseil municipal de Saint-Féliu d'Avall.

#### XI – Questions diverses

1- Nouvelle mairie : Afin d'établir au mieux, les documents qui composeront le dossier d'appel d'offres, l'architecte souhaite que le maître d'ouvrage fasse si possible et dès à présent, le choix quant aux options qui pourraient être retenues.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle le projet et met à disposition le permis de construire qui est, dans la foulée consulté par les élus puis de longs échanges et débats débutent :

- Concernant l'option relative au sol de la salle de cérémonie : majoritairement, les élus n'aiment pas le sol type Boulenger mais préféreraient un sol de type parquet massif.
- Concernant l'option relative au sol de la rue intérieure : unanimement, les membres de l'assemblée délibérante sont favorables à la pose d'un sol pouvant être qualifié de « Noble » et pouvant être de la pierre.
- Concernant l'option relative à la devise républicaine : l'ensemble des membres du conseil municipal sont évidemment favorables à la pose de la devise, sur la façade du nouvel hôtel de ville.
- Concernant l'option relative au photovoltaïque : le conseil municipal est d'accord pour que le nouveau bâtiment puisse être alimenté avec ce type d'énergie.
- Concernant l'option relative à l'habillage des groupes CVC : les élus souhaitent que l'habillage des groupes de climatisation soit chiffré à part. Le choix de pose, sera fait ultérieurement.
- Concernant l'option relative à la fontaine : il est unanimement décidé de demander un chiffrage à part et là aussi la décision finale sera prise au moment de l'ouverture des enveloppes d'appel d'offres. Cependant il ressort du débat que ce type de fontaine n'a pas grand intérêt sur le parvis d'une mairie, de plus dans une période où il est primordial de réaliser des économies d'eau.

2- Voirie : Robert Olive et Marie-Françoise Lanciaux présentent le projet réalisé par le BET S.Abig et relatif à la création de la voie de desserte de la future mairie. (le dossier circule dans la salle)

3- Aménagement des bois de la rivière : Jean-Christophe Bourquin fait le compte-rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le 4 janvier dernier en mairie : il est urgent de définir les besoins en concertation avec le monde associatif, la jeunesse, des élus et des habitants du village mais aussi de se faire accompagner par un bureau d'études plus à même de chiffrer le coût du/des projets et des superficies nécessaires. Jean-Claude Morat indique avoir envoyé un courriel à l'école pour que le Conseil Municipal d'Enfants prenne part à cette réflexion, mais ce mail est resté à ce jour sans retour et Robert Olive rappelle les valeurs républicaines d'un conseil municipal d'enfants et ajoute qu'il faut prendre toute la mesure du niveau d'implication des animateurs encadrants. En conclusion de ces propos, Jean-Christophe Bourquin

indique que les membres de la commission « Aménagement des bois de la rivière » sont conviés à une nouvelle réunion de réflexion le 15 janvier.

Avant de clore ce sujet, Robert Olive propose d'étudier, lors de la conception du budget communal 2022, la possibilité de conventionner avec un élagueur pour contractualiser quant à l'entretien des « grands arbres ».

- 4- Travaux : Marie-Françoise Lanciaux donne l'état d'avancement de tous les chantiers (Carrerada / RD 916 / PAE...)
- 5- Sécurité RD 916 en agglomération : Il pourrait être envisagé d'installer des feux dits « Récompense » afin de sécuriser la traversée de la commune en ralentissant les véhicules qui ne respecteraient pas la vitesse maximale autorisée de 50km/h
- 6- Commission de sécurité : Marie-Françoise Lanciaux indique que suite à la rencontre avec le service des routes du Conseil Départemental, il serait opportun de mettre en place une commission de travail ouverte aux habitants du village, qui comme pour la commission dédiée à l'aménagement de la rivière, pourrait soumettre ses idées au conseil municipal.
- 7- Vœux à la population : Robert Olive et Christel Fortuna, rappellent que cette année encore les traditionnels vœux à la population, organisés habituellement à la salle polyvalente ne pourront avoir lieu et ce toujours dû au contexte lié à la crise sanitaire du COVID-19. Il est donc proposé de préparer un bulletin qui sera distribué dans toutes les boites aux lettres de la commune et où chacun des membres du conseil municipal aura un encart contenant sa photo et un message personnel que l'Elu souhaite adresser aux habitants du village.
- 8- Affaires scolaires : Jean-Claude Morat, fait le compte-rendu de la réunion organisé par le DASEN en visioconférence et à laquelle il a participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.